

ENFANTIN

et l'Émigration étrangère en Algérie

L'ouvrage récent de M. Demontès⁽¹⁾ rappelle à l'attention du public, le nom aujourd'hui quelque peu oublié d'Enfantin. Le « Père » exposa, en effet, dans son livre : *La Colonisation de l'Algérie*,⁽²⁾ un système qui, sur plus d'un point, présente des analogies remarquables avec celui de Bugeaud. Le Saint-Simonien et le général s'accordent pour attribuer les médiocres résultats obtenus en Afrique de 1830 à 1841, à l'absence de méthode et de continuité dans l'effort ; ils condamnent l'un et l'autre l'individualisme anarchique et réclament l'intervention de l'État dans l'œuvre colonisatrice ; ils proclament enfin la nécessité de la discipline et les bienfaits du principe d'autorité. Mais, tandis que Bugeaud manifeste une préférence marquée pour la petite colonisation, qui n'exige que des ressources modestes et se méfie des capitalistes, Enfantin, fidèle à la doctrine, dont il fut jusqu'à son dernier jour l'apôtre le plus fervent, préconise l'association du capital et du travail et l'exploitation du sol par des groupes de familles organisées en compagnies et en ateliers, sous la direction de savants, dans l'espèce les officiers du génie ou les ingénieurs sortis de l'École polytechnique.

Enfantin ne parvint pas à faire adopter son projet par le gouvernement, et tourna son activité d'un autre côté. Cependant il n'en continua pas moins à se préoccuper du problème algérien. Le mauvais état de sa santé le

(1) *La Colonisation militaire sous Bugeaud*. Paris, Alger, 1917.

(2) *Colonisation de l'Algérie*. Paris (P. Bertrand), 1843.

contraignant, en 1845 à entreprendre un voyage en Allemagne, il songea à profiter de cette occasion pour organiser méthodiquement l'émigration des habitants de ce pays vers l'Afrique. Il écrivit au ministre de la guerre pour solliciter une mission d'enquête et de propagande. C'est le document que nous publions ci-après.

Nous y retrouvons la plupart des idées qu'Enfantin avait développées dans son livre. Préoccupé, comme tous les Saint-Simoniens, d'assurer la paix européenne, il estime que la conquête de l'Afrique du Nord, en détournant les Français de leurs revendications traditionnelles, contribuera puissamment à ce résultat. Elle aura même pour conséquence l'établissement entre la France et les pays voisins de relations amicales et fécondes. La tâche primordiale qui s'impose à la France c'est de coloniser l'Algérie et ce but ne peut être atteint qu'avec le concours de l'étranger. Coloniser, c'est avant tout peupler. « Je crois, écrivait Enfantin en 1843, que la colonisation de l'Algérie n'est possible, qu'à la condition d'y transporter une population européenne assez considérable. . . . C'est ce transport d'une population civile considérable, d'une population agricole, commerçante et industrielle, des arts et des sciences qu'une semblable population apporte ou attire nécessairement, c'est cette transportation d'une population mâle et femelle formant familles, villages et villes que j'appelle la colonisation de l'Algérie » (1). Cette colonisation doit être surtout agricole. « Sans l'agriculture, lisons-nous dans un autre passage, l'Algérie n'est rien, n'est moins que rien pour nous » (2). Quant aux colons, il convient de ne pas les abandonner à eux-mêmes, mais de les réunir, de façon à leur permettre de s'aider

(1) *Colonisation de l'Algérie*, p. 10.

(2) *Ibid.*, p. 25.

réciiproquement et d'échapper au découragement : « Nous devrions nous efforcer de grouper auprès de nos soldats une population, je ne dis pas de cantiniers et de cabaretiers, mais d'agriculteurs, soit que ces agriculteurs sortent eux-mêmes de l'armée, soit qu'ils viennent directement des fermes de France, pourvu qu'ils forment familles et villages. C'est l'absence de cette condition d'existence indispensable pour tout Français, qui est la vraie cause de la nostalgie africaine » (1). Donc point de fermes isolées. Infantin les condamne en termes exprès : « Il y a eu deux choses funestes pour l'Algérie : la colonisation par *fermes isolées* et la colonisation par *capitale* à l'instar de Paris » (2).

La population coloniale se recrutera parmi les Français mais aussi parmi les étrangers. La conception de l'Algérie « colonie européenne », n'est pas, d'ailleurs, particulière à Infantin. Elle était, en effet, communément admise à cette époque. On croyait possible et même désirable de détourner vers l'Afrique septentrionale une partie du courant, qui entraînait chaque année par delà l'Atlantique un nombre sans cesse croissant d'émigrants, dont beaucoup étaient originaires de l'Allemagne du Sud ou des pays rhénans. Ces individus, pour la plupart cultivateurs, semblaient devoir fournir au peuplement algérien des éléments laborieux et stables. L'administration se montrait favorable à leur installation en Afrique. « Les provinces rhénanes, lisons-nous dans le *Tableau des Établissements Français* de 1842-43, paraissent destinées à fournir un assez grand nombre d'émigrants, surtout des familles professant la religion catholique. D'autres contrées de l'Allemagne, notamment la Hesse, sont disposées

(1) *Colonisation de l'Algérie*, p. 210.

(2) *Ibid.*, p. 250.

à prendre part à la colonisation de l'Algérie qui offre aujourd'hui plus d'attrait et plus de garantie que l'Amérique du Nord. On s'occupe de cette question, dont la solution sera, d'ailleurs, combinée de manière à conserver à l'élément français une prépondérance nécessaire (1) ». En France un *Comité central de colonisation par l'émigration* formé en 1841 s'était donné pour mission « de se mettre en rapport avec l'émigration et ses gouvernements, avec le gouvernement français et avec les colons. Il comptait parmi ses membres, outre le consul général de Wurtemberg en Afrique, des personnalités d'une honorabilité indiscutable, le comte d'Harcourt, le lieutenant général de Rumigny, le duc de Mortemart, M. Mérilhou (2). De son côté l'*Association pour la protection des émigrants allemands* formée dans le but de régulariser et de diriger l'émigration de l'Allemagne, se préoccupait aussi du placement des émigrants en Afrique (3). Les agents diplomatiques de France en Wurtemberg, en Hesse, répandaient des brochures (4) et

(1) *Tableau des Établissements français dans l'Algérie, 1842-43*, p. 182.

(2) Le procès-verbal de la première réunion de ce Comité fut publié sous le titre : *Note sur les moyens de fonder définitivement la colonisation de l'Algérie*. Paris, 1841. — En 1844, le comte d'Harcourt demanda au ministre « d'être autorisé spécialement par le gouvernement dans les démarches qu'il jugerait à propos de faire. » Arch. du Gouv. Général, série O, carton VII.

(3) Cette association comptait parmi ses membres plusieurs princes allemands : les ducs de Nassau, de Meiningen, de Cobourg-Gotha, le prince Frédéric de Prusse, le landgrave de Hesse-Hombourg, etc. Dans son assemblée générale du 20 avril 1844, elle désigna comme commissaires, le prince de Solms-Braunfels et M. Bourgeois d'Orvanne, ancien maire de Clichy. En 1845, l'Association propose, à titre d'essai, l'installation de 1.000 familles en Algérie. (Arch. du Gouv. Général, série O, carton VI, dossier Bourgeois d'Orvanne).

(4) Notamment la brochure de P. HEINRICHS. *Guide du colon et de l'ouvrier en Algérie*, indiquant les sûretés, garanties et ressources assurées aux colons, etc. Paris, 1843, in-18°. Le chargé d'affaires de France à Stuttgart, annonce, dans une dépêche du 26 octobre 1843 son intention de faire paraître dans le *Mercure de Souabe*, journal officiel du gouvernement wurtembergeois une traduction allemande de cette brochure.

faisaient connaître au public les conditions imposées pour l'admission des Français en Algérie. Ils se plaignaient toutefois d'être mal outillés pour cette besogne. Le chargé d'affaires français à Stuttgart, M. de Fontenay, réclamait l'institution d'un agent d'émigration choisi dans le pays, qui serait chargé spécialement de tout ce qui aurait rapport aux communications entre les paysans et le Ministère de la guerre (publication des règlements relatifs aux concessions de terre, enquêtes sur la moralité des postulants, etc.) (1). L'absence de toute organisation officielle laissait, d'autre part, le champ libre à des individus de probité douteuse, dont les agissements provoquèrent à plusieurs reprises les protestations des gouvernements intéressés (2). La mission d'enquête et de propagande sollicitée par Infantin n'était donc pas sans objet.

Nous n'avons pas trouvé dans les Archives du Gouvernement général la réponse du Ministre à la demande d'Infantin, mais seulement la note ci-dessous émanant du directeur de l'Algérie et adressée au chef du 2^e Bureau, le 21 février 1845.

(1) Le vicomte de Fontenay au Ministre des affaires étrangères, 26 octobre 1843. Arch. du Gouv. Général, série O, carton VII.

(2) En Hesse-Darmstadt, un sieur baron de Mengden, en compagnie d'un sieur Lucée et d'un nommé Lestoq, fils d'un général bavarois se livre, à des démarches suspectes sous prétexte de recruter des colons pour l'Algérie. Bien que le gouvernement français ait décliné ses offres de service à la suite des renseignements peu favorables fournis par la légation de Darmstadt, Mengden prétend, au mois d'octobre 1843, avoir décidé 50 familles, formant un total de 500 personnes, à se rendre en Algérie. Lestoq et Lucée se disent ses représentants. Le premier délivre de faux passeports, timbrés d'un sceau aux armes de France et portant en exergue les mots : « Secrétariat du ministère de la guerre ». Pour mettre un terme à ces escroqueries, le gouvernement grand ducal fait insérer dans le Journal officiel de la principauté une note où il rappelle aux intéressés que les passeports pour l'Algérie sont exclusivement délivrés par le personnel de la Légation de France. (Arch. du Gouv. Général, série O, carton VII, dossier Mengden).

« Cette lettre fournira la matière d'une sérieuse et importante étude et je la recommande aux soins personnels de M. le chef du 2^e Bureau (1). Il considérera la situation actuelle de l'Algérie et de nos rapports avec les émigrants allemands, le mouvement français et les ressources qu'il apporte, la pénurie actuelle du sol concédable, la difficulté d'en obtenir sur les territoires mixtes par la crainte des incidents graves et périlleux qui surgiraient du refoulement violent des indigènes au delà du Tell, l'impossibilité plus évidente de songer à jeter la colonisation européenne jusque dans le Sahara.

« Il y a toutefois dans la pensée de M. Enfantin quelques côtés qui peuvent être pris utilement en considération. Les études préliminaires qu'il propose sont de ce nombre ; de même celles qui seraient *simultanément* faites en Algérie et qui, peut-être même, devraient devancer les siennes propres, car il est hors de doute que l'Allemagne et la Suisse ne donnent tout ce qui leur serait demandé. Or, avant de mettre ces populations en émoi, avant de les impressionner et influencer vivement dans le but de les détourner de l'Amérique, il faut pouvoir leur donner des assurances d'un meilleur et plus prompt établissement en Algérie (2) ».

Ainsi, tout en reconnaissant l'intérêt de la proposition d'Enfantin, l'administration lui opposait discrètement une fin de non-recevoir. Les dispositions officielles à l'égard de l'émigration germanique s'étaient modifiées. Les Allemands étaient venus en nombre à Alger : 827 avaient débarqué en 1843 (3) ; 708 avaient sollicité des

(1) M. Urtis.

(2) Archiv. du Gouv. Général, série O, carton VII. Note jointe au Mémoire d'Enfantin.

(3) *Tableau des établissements français dans l'Algérie, 1842-43*, pp. 184-185.

concessions en 1844 (1). Cet afflux d'étrangers suscitait à la direction de la colonisation des embarras assez graves. Elle ne savait où les installer. Les terres concédables faisaient défaut dans le territoire civil. Quant aux territoires mixtes, où l'on eût pu s'en procurer, l'autorité militaire s'efforçait de les fermer à la colonisation. Aussi bien la sécurité de ces territoires était encore fort précaire et la crainte de provoquer de graves incidents par un refoulement violent des indigènes n'était point chimérique. Les soulèvements de cette même année 1845 mirent en péril la domination française et l'autorité militaire s'empressa d'en attribuer la cause à l'extension inconsidérée de la colonisation.

Il semble bien, d'ailleurs, que l'émigration ait donné lieu à de sérieux mécomptes. « Les populations allemandes, écrivait au ministre le comte Guyot, ne réussissent pas très bien en Algérie ; elles se livrent à un usage immodéré des spiritueux et contractent les fièvres plus facilement que les autres habitants de la colonie. Ces motifs ne sont pas assez puissants cependant pour motiver une exclusion générale, ils commandent seulement une grande réserve dans ces admissions (2) ». Les émigrants, d'autre part, ne disposaient pas toujours de moyens suffisants, pour exécuter les travaux de construction et de culture imposés aux concessionnaires. Sans doute ils possédaient au moment de leur départ les 1.000 ou 1.500 francs exigés par les règlements, mais, au cours du voyage ils avaient entamé, parfois même dissipé leur pécule et tombaient à leur arrivée à la charge de l'administration. Le comte Guyot s'en plaint dans une lettre

(1) *Tableau des établissements français dans l'Algérie*, année 1844, p. 247.

(2) Le comte Guyot au Ministre de la guerre, 30 mai 1843. Arch. du Gouv. Général. Série O, carton 11.

relative au placement des colons allemands à Mahelma. « Comme ils avaient quitté leur pays sur la foi d'une promesse de concession et que les ordres de V. E. à leur égard étaient formels, je les ai placés ; mais aucun d'eux n'a pu bâtir de maisons. Ils ont élevé à grand peine des baraques ou des cadres, dont les matériaux ont été fournis par l'administration et ont été obligés de consacrer leur travail à la subsistance de leurs familles. Leurs travaux de culture sont peu avancés. Il est facile de prévoir que ces concessionnaires coûteront plus et seront plus lents à s'installer et à produire que la masse des colons nationaux. J'ai même lieu de craindre qu'ils ne puissent se maintenir à moins de secours administratifs extraordinaires et qu'on ne soit au moins forcé de reculer les délais fixés pour l'accomplissement de leurs obligations.

Les demandes de concessions arrivent aujourd'hui de France en grand nombre et la majeure partie des impétrants possèdent des ressources suffisantes pour exploiter les terres qu'ils désirent recevoir. Il semblerait, dès lors, qu'il conviendrait de s'abstenir provisoirement d'appeler les étrangers à concourir au peuplement de l'Algérie et surtout des étrangers qui, forcément, végèteront.....

.....
Toutefois, comme les colons qui viennent des bords du Rhin allemand sont en général de vrais cultivateurs, qu'ils ont des familles nombreuses, qu'ils quittent leur pays à peu près sans esprit de retour et sont, sous ce rapport, plus propres que les nationaux à former une population coloniale stable, je verrais avec intérêt que l'on continuât, dans des proportions restreintes pour le moment, à autoriser leur passage en Algérie, mais je croirais devoir vous prier de vouloir bien, dans ce cas, prendre des dispositions qu'à mon avis, il importe à la

fois à l'intérêt des émigrants et au progrès de la colonie d'adopter » (1).

L'émigration allemande, une expérience de deux années suffisait à le montrer, n'avait point justifié les espérances qu'elle avait fait naître. Il n'était donc pas nécessaire de l'encourager, encore moins de la provoquer. Aussi, le maréchal Soult se rangea-t-il à l'opinion du comte Guyot. Au mois d'octobre 1845, il refusait au sieur Cellarius, de Strasbourg, l'autorisation sollicitée par celui-ci de recruter en Allemagne des familles pour l'Algérie et motivait sa décision en ces termes : « L'émigration a pris d'elle-même un développement tellement considérable et régulier que je n'aperçois aucune nécessité de changer ou de compliquer par des rouages étrangers l'impulsion aujourd'hui imprimée et suivie avec un plein succès » (2).

Le service de propagande, dont l'institution était proposée par Infantin, était un des « rouages étrangers » que le ministre estimait superflus. Les agents diplomatiques et consulaires demeurèrent donc, comme par le passé, seuls chargés des questions relatives à l'émigration.

Georges YVER.

(1) Le comte Guyot au Ministre de la Guerre, 14 juin 1844. Arch. du Gouv. Général. Série O. carton II.

(2) Le Ministre de la Guerre au Préfet du Bas-Rhin, 22 octobre 1845. Arch. du Gouv. Général. Série O, carton III. Dossier Cellarius.

Enfantin au Ministre de la Guerre.

Lyon, 18 février 1845.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Ma santé déjà altérée en Algérie (1) a souffert des travaux sédentaires auxquels je me suis livré depuis mon retour en France et m'a obligé à quitter Paris pour reprendre une vie active.

Un voyage en Allemagne m'a été ordonné pour le printemps ; j'ai pensé que je pouvais y être utile à l'œuvre à laquelle vous m'avez jugé vous-même capable de rendre service.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un MÉMOIRE SUR LES RELATIONS NOUVELLES que la COLONISATION DE L'ALGÉRIE peut et doit établir entre la FRANCE et les ÉTATS qui l'avoisinent à l'Est et au Nord.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Je serais heureux que ce mémoire vous parût renfermer une idée immédiatement utile et que vous me jugeassiez capable d'en poursuivre la réalisation.

Je connais les pays où la mission que je propose devrait s'accomplir presque aussi bien que je connais l'Algérie ; je les ai visités, parcourus, habités, pendant cinq années dans ma jeunesse (2) et j'y ai conservé des relations importantes qu'il me serait facile d'utiliser pour le but proposé.

J'ai l'honneur, etc...

Signé : P. ENFANTIN,

à la Préfecture du Rhône à Lyon.

Arch. du Gouv. Gén. de l'Algérie. Série O, carton VII (Original).

(1) Nommé membre de la Commission scientifique, Enfantin avait séjourné en Algérie de 1839 à 1841 — Cf. Charléty : *Histoire du Saint Simonisme*. (Paris 1896). Chap. IV : le « Père » en Algérie. De retour en France, il avait rempli les fonctions de secrétaire chargé de la publication des travaux de la Commission.

(2) De 1816 à 1821, comme voyageur-commissionnaire en vins.

MÉMOIRE SUR LES RELATIONS NOUVELLES QUE LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE PEUT ET DOIT ÉTABLIR ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE, LES ÉTATS ALLEMANDS DU RHIN ET LA BELGIQUE.

De toutes les nations de l'Europe, celles qui répandent chaque année sur le monde entier la *population coloniale* la plus considérable et en même temps la meilleure, sont la Suisse, les États allemands qui bordent le Rhin et la Belgique.

D'un autre côté, une *œuvre coloniale* telle que nul autre gouvernement européen n'aurait osé l'entreprendre, s'accomplit en ce moment par le gouvernement français en Algérie.

Entre cette *œuvre coloniale* et cette *population coloniale*, n'est-il pas possible d'établir des relations régulières, également profitables aux peuples qui émigrent et à celui qui cherche à coloniser ce vaste et fertile territoire dont il vient de faire la conquête ?

Telle est la question qui est l'objet de ce mémoire.

Des publicistes distingués, des hommes d'État éminents ont déjà signalé la conquête de l'Algérie comme une des plus puissantes garanties de la paix européenne. Tous ont remarqué que cette extension vers le *Sud* était un obstacle au retour de ses prétentions sur le Rhin et que les souvenirs récent du *protectorat*, de la *médiation*, et même de la *souveraineté* de la France napoléonienne, à l'égard de la *fédération suisse*, de la *confédération du Rhin* et de la *Belgique* s'affaibliraient d'autant plus que grandiraient nos espérances sur l'avenir de nos possessions africaines.

Exprimée en ces termes, cette vue de politique européenne est purement négative ; elle ne renferme pas de principe d'action qui puisse servir de règle aux relations *actuelles* de la France avec les peuples de l'*Est* et du *Nord* qu'elle dominait naguère.

Or, la vérité est que, loin d'affaiblir l'influence légitime de la France sur ces peuples, la possession de l'Algérie peut et doit lui donner une force, il est vrai, nouvelle et durable, si la France ouvre en Algérie un débouché profitable aux nombreux et laborieux essaims que ces nations versent annuellement sur le globe.

Lorsque le *czar Pierre* (1), lorsque *Catherine* (2) et *Alexandre* (3) voulurent mêler aux populations rares et ignorantes de leur immense empire des éléments plus perfectionnés de civilisation, les agents du gouvernement russe, surtout dans les États ci-dessus désignés, furent toujours, pour ainsi dire, les *recruteurs* habiles et actifs de cette armée de savants, d'artistes, de militaires, de marins, de commerçants, fabricants et agriculteurs que la France, la Suisse, l'Allemagne et la Hollande envoient depuis plus d'un siècle dans l'empire des czars.

Après le traité de Tilsitt, le premier témoignage d'alliance qu'Alexandre demanda à Napoléon, ne fut-il pas l'envoi d'un certain nombre d'élèves de l'école polytechnique qui, depuis lors, ont organisé en Russie les deux corps du Génie civil et militaire (4).

(1) Pierre le Grand.

(2) Catherine II.

(3) Alexandre I^{er}.

(4) Attaché en 1821 à une maison de banque et d'exportation qui venait de se fonder à Pétersbourg, Enfantin entretint, pendant son séjour dans la capitale russe, des relations suivies avec les anciens polytechniciens qui s'y trouvaient : Raucourt, Lamé, Clapeyron. Ils se réunissaient chaque semaine pour « causer philosophie ». Charléty, *op. cit.*, p. 33.

Pour *recruter* ainsi, dans des pays étrangers, des éléments de prospérité pour la patrie, il faut, avant tout connaître cette patrie. Or, ce serait merveille si l'un quelconque des agents politiques et commerciaux de la France en Suisse, en Allemagne, en Belgique, connaissait les besoins de l'Algérie que la France possède depuis si peu de temps. Le sol, le climat, la population, l'administration de cette possession si nouvelle de la France, exigent en effet une étude spéciale, sans laquelle il serait inutile et même funeste d'encourager des émigrations suisses, allemandes ou belges. Les instructions écrites qui pourraient être données aux agents français, quelque lumineuses qu'elles fussent, seraient insuffisantes et surtout ne leur communiqueraient pas ce zèle pour les destinées de l'Algérie, cette volonté de contribuer à sa prospérité, en un mot cet *amour du pays* qui seul permettrait de bien choisir les éléments de sa colonisation.

Il serait insensé de croire que la France dût *seule* coloniser l'Algérie. Déjà les faits démentiraient cette prétention ; car le nombre des colons français aujourd'hui même, où il n'a pourtant été fait d'appel qu'à eux seuls, est inférieur à celui des colons étrangers ⁽¹⁾.

La première fonction et le premier devoir de la France en Algérie, c'est de la *gouverner* et de l'*administrer*, mais non point d'en rendre l'abord facile aux Français *seulement*. Jusqu'à ce jour, c'est-à-dire tant que le progrès *agricole* de la colonie a dû être subordonné à des exigences militaires et à l'indispensable nécessité de former des centres de population *urbaine*, les Espagnols, les Italiens et les Maltais sont venus remplir les cadres de cette troupe

(1) Au 31 octobre 1844, la population européenne de l'Algérie s'élevait à 75.420 individus, dont 37.701 Français et 37.729 étrangers.

Tableau des Établissements français dans l'Algérie, année 1844, p. 63.

de cantiniers, jardiniers, boutiquiers, portefaix, tous *valets d'armée*. Mais aussitôt qu'il s'agira d'aborder vigoureusement et surtout *patiemment* la terre avec la *charrue*, et ce moment est arrivé, alors ce sont des Suisses, des Allemands et des Belges qui, avec nos Alsaciens, nos Comtois et nos Lorains (*sic*), donneront l'exemple, ouvriront le sillon colonial et formeront la solide base de la *population rurale* de l'Algérie.

Rien n'a été fait encore pour déterminer et régulariser cette émigration féconde. Ne serait-il pas temps de la préparer ?

L'état actuel de ces émigrations, le nombre des émigrants, leurs ressources habituelles, les secours qu'ils trouvent dans leurs gouvernements, les localités d'où ils partent en plus grand nombre, celles qu'ils choisissent généralement pour but de leur voyage ; les dépenses et risques de tous genres auxquels ils s'exposent pour conquérir une nouvelle patrie ; les relations qu'ils conservent avec leur mère-patrie et celles qu'ils établissent d'ordinaire avec leur patrie d'adoption, enfin les dispositions de leurs gouvernements à favoriser un débouché nouveau pour cette population, à la diriger vers l'Algérie, telles sont les questions importantes que le gouvernement français ne peut faire étudier que par des *agents spéciaux* connaissant très bien l'Algérie et pouvant présenter partout le parallèle des émigrations actuelles avec celles qui auraient pour but la colonisation de nos possessions africaines.

Cette mission du gouvernement français mettrait l'agent qui en serait chargé en rapport direct avec les gouvernements étrangers, pour disposer ceux-ci à voir dans ces relations nouvelles et toutes spéciales avec la France, un gage de paix, une garantie réciproque de bon

et utile voisinage, et pourtant elle devrait, à cause de la nouveauté du sujet, agir en dehors, ou mieux à côté des agents officiels de la diplomatie française dans ces pays. En d'autres termes, cette mission devrait être donnée par le *ministre de la guerre*, et seulement appuyée, recommandée par le *ministre des affaires étrangères*.

Dès que cette mission quitterait son caractère primitif et principal d'*enquête* pour devenir *exécutive* et donner lieu, soit avec les gouvernements étrangers, soit avec les émigrants, à des arrangements pour émigrations, alors mais seulement alors, elle rentrerait dans les attributions exclusives des agents politiques ou commerciaux du gouvernement français dans ces pays.

La condition habituelle des émigrations suisses, allemandes ou belges, celle qui contribue sans contredit le plus à leur succès, et qui explique aussi le mieux les revers de bien des colons d'autres contrées, c'est que ces émigrations ne sont presque jamais *individuelles*, mais sont au contraire *collectives*, c'est qu'elles s'opèrent par essaims assez nombreux, assez forts pour former, loin de la *ruche-mère*, une ruche nouvelle, dont tous les éléments sont unis par des liens anciens de famille ou du moins de commune origine. Ce sont presque des *tribus*.

Jusqu'à présent les colons français de l'Algérie n'ont pas compris et pratiqué ainsi leur propre installation sur le sol africain ; leur mode de colonisation est presque toujours *individuel* et telle a été souvent la cause de ruineuses et accablantes nostalgies.

Ce danger serait menaçant, serait inévitable, s'il s'agissait de colons étrangers, et si l'on méconnaissait, à leur égard, le principe, pour ainsi dire, *communal* des émigrations allemandes. Loin de redouter chez des colons étrangers la conservation de leur caractère national, de

leurs mœurs, de leurs coutumes, on doit chercher à les grouper (*sic*) sur le sol de l'Algérie, autant que possible comme ils l'étaient dans leur patrie.

Il semble donc qu'au même moment où l'on tenterait des efforts directs pour déterminer des émigrations étrangères considérables vers l'Algérie, l'administration algérienne devrait faire faire une étude spéciale des localités disponibles dans le but d'y favoriser l'établissement de cette *colonisation communale* qui est le propre de l'émigration allemande (1).

Alors les instructions ministérielles données aux agents français chargés de préparer et de diriger ces émigrations, présenteraient un but précis et, en quelque sorte, le plan de la localité où les émigrants pourraient créer par leur travail une *nouvelle Suisse*, une *Allemagne*, une *Belgique africaines* et, pour ainsi dire, retrouver en Algérie leur village.

En résumé, pour répondre à la question qui est l'objet de ce mémoire, c'est-à-dire pour établir des relations régulières entre les peuples qui fournissent au monde

(1) L'administration s'était déjà préoccupée de ces questions, ainsi qu'en témoigne une note rédigée pour le Ministre en 1843, alors que les renseignements fournis par les agents diplomatiques laissent prévoir l'arrivée de nombreux émigrants würtembergeois :

« On pense que la question, d'ailleurs fort intéressante, doit être examinée sur les lieux, à la fois en Algérie, pour savoir dans quelle localité on pourrait placer les Würtembergeois si leur émigration prenait son cours vers l'Afrique, ensuite dans le Württemberg même afin de s'assurer de la nature de cette émigration, de la composition des familles, de leurs ressources pécuniaires, du nombre présumable des émigrants, en un mot de toutes les circonstances propres à faire apprécier le parti qu'on peut tirer en Algérie de la population émigrante.

Paris, 24 novembre 1843.

L'Intendant militaire chef de la division,
Signé : VAUXHELLES.

Arch. du Gouv. Général. Série O, carton VII.

entier la plus nombreuse et la meilleure *population coloniale* et la nation qui entreprend la plus grande *œuvre coloniale* de ce siècle, l'auteur pense qu'un agent *connais-
sant bien les besoins de l'Algérie et les règles de son admi-
nistration* devrait être chargé par *M. le Ministre de la
guerre* : de visiter d'abord les populations rhénanes ;
d'étudier le mode habituel d'émigration de ces peuples ;
de préparer les agents politiques français, et en même
temps les gouvernements étrangers, à introduire ce fait
nouveau : la COLONISATION DE L'ALGÉRIE dans leurs rela-
tions politiques ; enfin de rendre compte au Ministre de
ce qui paraîtrait devoir être fait, soit en Algérie soit à
l'étranger, pour obtenir de ces relations nouvelles les
avantages qu'elles peuvent donner à chacun des peuples
qui y prendront part.

Lyon, 16 février 1845.

Signé : P. ENFANTIN.

Arch. du Gouv. Général de l'Algérie. Série O, cart. VII (Original).
